Département du Gers

MAIRIE DE CASTERA-LECTOUROIS
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

séance du 13 octobre 2026 à 20h30

Date de convocation et d'affichage : 08/10/2026

Présents : BARRIEU Jean-Pierre, CANDELON Jean-Pierre, CORNEC Cécile, LACLAVERE Gilles, LOUVEL Patrick, MAIRE Catherine, MATHIOT Angélique, MULLIEZ Maud, PASQUALI Véronique, PASCAU Michel, POLO Guillaume.

* **ORDRE DU JOUR** :

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026
2.	Désignation d'un secrétaire de séance
3.	Compte rendu des décisions et arrêtés pris par le Maire
4.	Modification statuts CCLG : Transfert de la compétence supplémentaire « établissement d'accueil du jeune enfant »
5.	Vente de bois de chauffage
6.	Demande achat parcelle AK52 propriété de Section de Cazeneuve par M. Thierry Barrère
7.	Contrat de maintenance pour la chaudière à gaz de la mairie
8.	Contrat de protection incendie des bâtiments publics
9.	Service Portage Repas Lectoure
10.	Point sur l'avancée du projet de travaux côté sud
11.	Intramuros et site internet
12.	Point sur le bar associatif
13.	Guirlandes de Noël
14.	Compte rendu des réunions syndicales
15.	Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mme Cécile CORNEC est désignée secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions et arrêtés pris par le maire

N° 906-2026 : Règlementation circulation et permis de stationnement – SARL LEPETIT - réfection mur parking – rue de la Peyrade (ancien presbytère)

N° 907-2026 : Règlementation circulation Travaux de voirie– tranche pour le passage d'une gaine – 315 route du plateau (circulation alternée)

N° 908-2026 : Annule et remplace l'arrêté n° 907-2026 - Règlementation circulation Travaux de voirie– tranche pour le passage d'une gaine – 315 route du plateau (circulation interdite et déviée)

N° 909-2026 : Rejet tacite DP 03208226L0011 – 20 rue de la Peyrade – Mme et M. MAURIN

N° 910-2026 : Inauguration lavoir et journée citoyenne – Autorisation stationnement camion frigo

N° 911-2026 : Journée citoyenne – stationnement interdit sur la place de l'église

4. Modification statuts CCLG : Transfert de la compétence supplémentaire « établissement d'accueil du jeune enfant »

Il est demandé de voter pour approuver la modification des statuts de la CCLG concernant l'intégration de la compétence supplémentaire « établissement d'accueil du jeune enfant » (EAJE). Cela concerne le transfert de compétence des établissements recevant la petite enfance (crèches de Montestruc, Fleurance, Lectoure) à la communauté des communes, qui l'a accepté. Une modification de statuts avait déjà été votée pour la compétence supplémentaire « périscolaire ».

Restent à connaitre les impacts financiers pour les communes (une réunion est prévue à cet effet le lendemain).

Vote pour la modification des statuts : à l'unanimité.

5. Vente de bois de chauffage

Du bois a été fendu et scié lors de la journée citoyenne (+ stock ancien déjà sec).
Après discussion, 2 tarifs seront appliqués : 45€/stère pour le « tout-venant » (mix d'essences) et 60€ pour le chêne. Le bois est coupé à + ou – 50 cm.
Le public cible est les habitants de Castéra-Lectourois. Ils pourront appeler la mairie pour prendre rendez-vous et venir chercher la quantité souhaitée, ne dépassant pas les 5 stères.
Vote pour à l'unanimité

6. Demande achat parcelle AK52 propriété de Section de Cazeneuve par M. Thierry Barrère

M. Barrère souhaiterait régulariser une parcelle de 311 m² adjacente à son terrain. Le chemin d'accès à sa propriété et sa boite aux lettres étant sur ce terrain, M. Barrère l'a toujours entretenu.
Avant, il est nécessaire de savoir à qui appartient cette parcelle.
Une recherche dans les actes notariés sera faite, ainsi qu'une recherche auprès des impôts. Si le terrain est à la commune, le conseil municipal acceptera la vente de cette parcelle à M. Barrère.

7. Contrat de maintenance pour la chaudière à gaz de la mairie

La comparaison de 2 devis a été examinée.
Société SMECSO (prestataire actuel) et Eco Energie 32. Le deuxième est moins cher, local, et a bonne réputation dans le secteur.
Vote pour Eco énergie 32 : à l'unanimité

8. Contrat de protection incendie des bâtiments publics

Le prestataire actuel est la société Chubb pour les extincteurs. Les devis de la société Chubb et de la société Sécuris, concernant les extincteurs, ainsi que les alarmes et les blocs de secours sont comparés. Les devis de la société Sécuris sont moins chers.
Vote pour Sécuris : à l'unanimité

Par contre, la date « anniversaire » du contrat Chubb n'a pas été retrouvée. La lettre recommandée de résiliation sera envoyée (avec un petit risque de reconduction pour 2027 si résiliation tardive.)
Il est également évoqué le contrôle des dispositifs de désenfumage de la salle des fêtes et un contrôle des tableaux électriques.

9. Service Portage Repas Lectoure

Un déficit est observé depuis plusieurs années. L'an dernier, une hausse de 30 % a eu lieu et cette année, une nouvelle augmentation de 23 % prévue.
La contribution est calculée selon le nombre d'habitants (quel que soit la consommation réelle).
Ce système de calcul fait que certaines communes envisagent de renoncer à ce service.
Le conseil municipal est conscient de l'intérêt de ce service et souhaite le maintenir pour les besoins des personnes âgées ou convalescentes. Par contre, il sera demandé des précisions au CCAS Lectoure sur les répercussions budgétaires qu'il y aura après les potentiels départs de certaines communes.

10. Point sur l'avancée du projet de travaux côté sud

Pour le dossier de la Fondation du patrimoine, le dossier est recevable et accepté. Les informations n'étant pas encore publiées sur le site, il n'y a pas encore de mécènes.
Pour le projet du mur végétalisé, un devis détaillé va être réalisé par le prestataire (il est attendu pour novembre).
Pour le 1er projet, il sera nécessaire de le garder tel quel, sans modification, pour qu'il soit pris en compte.

11. Intramuros et site internet

L'application Intra-Muros est fonctionnelle et gratuite.
Le Site internet via Intra-Muros coûterait 20 € HT/mois (coût de l'hébergement). Le contrat de maintenance actuel, dont l'hébergement, est de 120 €/an et le site est jugé peu satisfaisant.
Si le choix est fait de basculer vers Intra-Muros (site + appli), il faudra organiser une petite équipe de 2 - 3 personnes pour transférer les contenus d'un site à l'autre (PV, historique, infos, photos, …).
La décision de basculer vers un autre site est soumise à réflexion pour un prochain conseil municipal.

12. Point sur le bar associatif

L'objectif initial est de créer un bar associatif dans des salles de l'ancienne école pour dynamiser la vie locale. Des subventions du conseil régional existent. Des renseignements auprès du député David Taupiac doivent être pris pour monter un dossier.
Avant d'impliquer les volontaires souhaitant s'engager dans ce projet, il est nécessaire d'établir un cadre : Quel local ?, Quels matériels ?, Quel objectif ?

Une visite des locaux (salle associations, ancienne cuisine et salle de restauration de l'école) est prévue pour les membres du conseil municipal lors du prochain conseil municipal.

13. Guirlandes de Noël

Suite à des dégâts causés par un camion il y a près de 2 ans, une indemnisation de 1559€ des assurances a été reçue.
En ce qui concerne l'état des guirlandes de la rue de la Peyrade, certaines portions sont défaillantes (fils cassés, réparations de fortune…). Une réunion est prévue pour le lendemain chez Jean-Pierre Candelon pour étaler et vérifier les guirlandes et les réparer si nécessaires et si c'est possible.
Une commande sera passée.

16. Compte rendu des réunions syndicales

*** SIDEL :**

Mise à jour du règlement intérieur (envoi systématique aux suppléants et titulaires)
Exonération des taxes d'OM pour la société COVALREC qui recycle ses déchets.
Proposition d'un zonage fiscal (porte-à-porte et points d'apport volontaire) : la tarification de ces deux zones serait décidée par la CCLG.

Un Audit de la cour régionale des comptes a été fait à la suite d'un signalement de l'association ACUSIDEL pour les projets du SIDEL. Il en ressort notamment le manque de communication envers les usagers. Des comités de pilotages et des comités techniques pour plus de communications ont été proposés.

*** SIAEP :**

Volumes pour l'année : Le différentiel entre les volumes eaux distribuées et consommées montrent environ 12 000 m³ de pertes, dues à des fuites, des réseaux de distribution vieillissants et défaillants…
Augmentation des Tarifs : abonnement 67,08 € → 74,50 € ; prix au m³ 0,86 € → 0,95 €.
Interventions : 140 en 2025 ;
Impayés : 26 000 € (2024) → 35 400 € (2025)

*** Commission environnement de la CCLG :**

Stockage d'énergie par batteries : 2 projets à Fleurance ; projet Lectoure non retenu ; Une vigilance doit être apportée vis-à-vis des nuisances que cela peut engendrer.
Photovoltaïque : projets au Galis avis défavorable.

*** SIVOM :**

Épareuse : chauffeur trouvé ; matériel à renouveler (environ 250 000 €).
Possibilité d'avoir une DETR pour la réfection des routes à hauteur de 30 % (plafond 50 000 € par commune).
Voie Romaine : demande de Lectoure de la mettre en voie communautaire auprès de la CCLG.

17. Questions diverses

*** Limitation de vitesse sur les routes communales :**

Vitesse excessive sur route du plateau et route de Caouzes ; incertitudes sur limitations dues à un manque de panneaux (50/ 80/90 km/h ?)

*** Organisation du Téléthon :**

Le Comité des fêtes veut bien prendre en charge le repas mais souhaite que les autres associations prennent en charge les activités de l'après-midi (marche ou autre) et la publicité.

*** Cérémonie du 11 novembre et chorale des enfants :**

Commémoration prévue à 11 h.
Proposition par le Maire de Sempesserre et président du SIVU d'une rotation entre les communes du regroupement scolaire (Sainte-Mère, Sempesserre et Castéra-Lectourois) afin de faire participer plus d'enfants.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le lundi 09 novembre 2026 à 20h30

La séance est levée à 23H30